

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Uruguay : Amendements au projet de Déclaration (E/200)Article 3

"Tout individu a droit à la vie, à l'honneur, à la liberté, et à la sûreté juridique, économique et sociale."

Article 4

Incorporer le second paragraphe de cet article à l'article 9.

Article 5

Insérer le mot "physique" après le mot "personne", ou remplacer le mot "personne" par "être humain".

Article 7

"...ou détenu que dans les cas et selon les formes prévues par une loi antérieure. Tout individu arrêté ou détenu est en droit d'obtenir que le juge vérifie sans délai la légalité de la mesure et d'être jugé dans un délai raisonnable ou, à défaut, d'être mis en liberté."

Article 9

Remplacer au paragraphe 2, les mots "aux termes du" par les mots "punie par le".

Incorporer deux nouveaux paragraphes :

"3.- Les lois qui aggravent les peines ou diminuent les moyens ou garanties de la défense ne peuvent pas être appliquées rétroactivement.

4.- Nul ne sera soumis à la torture, à des peines de mort ou inhumaines, ou à des traitements dégradants."

Article 10

Remplacer le mot "abusives" par le mot "injustes".

Article 12

Ajouter au paragraphe 1 cette phrase : "Ce droit comprend l'asile diplomatique aux ambassades et légations."

Article 13

"1.- Tout individu a droit à une nationalité."

"2.- (Le texte actuel de l'article 13 en remplaçant "arbitrairement" par "injustement").

Article 15

Remplacer les mots "posséder des biens" par le mot "propriété".

Article 18

Ajouter le mot "paisibles" après le mot "réunions".

Ajouter comme paragraphe 2, le texte suivant : "Nul ne peut être obligé à faire part d'associations".

Article 19

Cet article ne peut pas être accepté dans sa forme actuelle :

- 1.- Ce droit n'appartient pas à "toute personne".
- 2.- Ces actes ne peuvent pas être accomplis sur le territoire d'un Etat étranger.

Article 21

Ajouter au paragraphe 4 : "Nul ne peut être obligé à faire part d'un syndicat".

Article 27

Substituer le mot "nécessaires" par la phrase "...établies par la loi exclusivement en vue d'...".

Article 28

Substituer les mots "de se livrer à une activité" par les mots "d'accomplir des actes".
